



Début des opérations de regroupement d'actions d'I.CERAM

- 1 action nouvelle contre 20 actions anciennes
- Prise d'effet du regroupement : 29 octobre 2021

I.CERAM annonce aujourd'hui la mise en œuvre du regroupement de ses actions **par échange d'1 action nouvelle contre 20 actions anciennes**. La valeur nominale de l'action I.CERAM sera augmentée proportionnellement à la parité de regroupement et passera de 0,10 euro à 2 euros.

Le regroupement d'actions a débuté aujourd'hui conformément aux termes de l'avis de regroupement d'actions publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°110 du [13 septembre 2021](#).

Les actions I.CERAM anciennes (code ISIN : FR0011511971) seront radiées du marché Euronext le 28 octobre 2021 et **seront remplacées par les actions I.CERAM nouvelles (code ISIN : FR0014005IU4) le 29 octobre 2021**. Le code mnémonique (ALICR) restera inchangé.

- Les actionnaires détenant un nombre total d'actions anciennes formant un multiple exact de vingt **n'auront aucune démarche ou formalité à accomplir**. Le regroupement de leurs actions en actions nouvelles sera réalisé automatiquement le 29 octobre 2021.
- Les actionnaires ne détenant pas un nombre total d'actions anciennes formant un multiple exact de vingt auront jusqu'au 28 octobre inclus la possibilité d'acheter ou de vendre, directement sur le marché, des actions anciennes formant rompus, afin de parvenir à obtenir un multiple exact de vingt. Faute pour les actionnaires concernés d'avoir obtenu dans ce délai un nombre total d'actions formant un multiple exact de vingt, **leur intermédiaire financier procédera automatiquement à la cession de leurs rompus sur le marché** et leur versera le produit de cession correspondant dans un délai de 30 jours à compter du 29 octobre 2021.

Pour plus d'informations sur le regroupement, **les actionnaires sont invités à consulter l'avis de regroupement d'actions publié au BALO n° 110 du 13 septembre 2021** et [disponible sur le site Internet de la Société](#).

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de CACEIS CORPORATE TRUST - 914 rue Rouget de Lisle, 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9, nommé comme mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

Calendrier de l'opération :

- **28 septembre 2021** : Date de début des opérations de regroupement
- **28 octobre 2021** : Date limite d'achat ou de vente d'actions anciennes formant rompus
- **29 octobre 2021** : Date de prise d'effet du regroupement et début de cotation des actions nouvelles

I.CERAM est éligible aux dispositifs PEA et PEA – PME

A propos d'I.CERAM : Créée en 2005 à Limoges, la société I.CERAM conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques innovants (10 brevets internationaux) et des implants en céramique offrant une biocompatibilité unique. S'appuyant sur son savoir-faire et une expérience de plus de 30 ans de ses dirigeants, la société a décidé d'accélérer fortement son développement sur les biocéramiques. I.CERAM est labellisée « entreprise innovante », certifiée ISO 13485, ISO 14001 et bénéficie du marquage CE. Fort d'une technologie de rupture et d'un outil de production aux meilleures normes, I.CERAM bénéficie d'un très fort potentiel de développement. La société est cotée sur Euronext Growth depuis 2014. ISIN : FR0011511971 – ALICR

Contacts :



IMPLANTS DE HAUTE TECHNOLOGIE

Relations investisseurs

Sylvain Jung

Tél : +33 (0)5 55 69 12 12

finances@iceram.fr



Communication financière

S.Kennis

Tel : +33 (0)1 75 77 54 65

iceram@aelium.fr